

LES

MESNEUX

MAIRE

Monsieur BROUCKAERT Maurice
Président de toutes les Commissions

1er ADJOINT

Monsieur JACQUINET Jean Guy
(Finances, eaux, rouillat, fêtes)

2ème ADJOINT

Monsieur LEVASSEUR Jean-Claude
(Information, Urbanisme bâtiments communaux, fêtes)

CONSEILLERS :

Monsieur ANCIANT Daniel
(Chemins, urbanisme bâtiments communaux)

Madame BOUGY Marie-Louise
(Fêtes, listes électorales)

Monsieur FERRY Alfred
(District, chemins, ecoles, sycom)

Monsieur LABART François
(Ecole Maternelle, finances, information, fêtes)

Madame LAIRE Claudine
(Ecoles, finances, fêtes)

Monsieur LEROY Maurice
(Eaux, chemin, hygiène)

Monsieur MARTIN Jean-Michel
(Urbanisme, bâtiments communaux, Information, fêtes)

Monsieur TROUSSET Jackie
(Sycom, syem, listes électorales, fêtes).

N° 6

Mars 1979

LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 6 NOVEMBRE 1978 -

O B J E T : Lotissement, Presbytère

L O T I S S E M E N T

Le Maire présente au Conseil Municipal les plans de constructions de la zone N A située rue entre deux villes.

- Deux promoteurs se partagent les constructions.

- Le premier assurera la viabilité complète de 37 parcelles situées derrière le lotissement "entre deux villes" jusqu'aux vignes et vendra les terrains par l'intermédiaire de sociétés de construction de maisons individuelles.

- Le deuxième s'engage à construire 49 pavillons sur les parcelles joignantes jusqu'au chemin.

Le Conseil s'inquiète du nombre élevé de constructions (86 pavillons) qui seront édifiées dans un délai de 3 ans et qui apporteront un accroissement trop rapide de population alors que la Commune ne dispose d'aucun équipement collectif.

Le Conseil Municipal, contre l'avis de Monsieur le Maire demande que les constructions soient étalées dans le temps et pour ce faire que les lotissements soient réalisés par tranche.

Cette demande est faite par délibération pour modifier le coefficient d'occupation des sols dans les zones NA. Cette procédure devant permettre l'adjonction d'un article dans le règlement du POS des zones NA

P R E S B Y T E R E

(Salle de réunion - Mairie)

La commission des bâtiments ayant étudié les plans réalisés par Monsieur CHENAL présente au Conseil Municipal les rectifications apportées à celui-ci pour permettre la construction de la salle de réunion sur le terrain du presbytère appartenant à la Commune. Le Conseil demande à Monsieur CHENAL de lui fournir les plans pour le début de l'année 1979. Le devis d'une telle construction s'élève à : 500000 Francs environ.

.../...

LE 20 DECEMBRE 1978 -

O B J E T - Lotissement

Le Maire informe le Conseil Municipal du refus de la délibération du 6 Novembre. Il donne lecture d'une lettre du Ministère de l'Équipement de Châlons expliquant les règles du POS en ce qui concerne la demande du Conseil.

Les Conseillers réitèrent leurs craintes de voir la Commune s'aggrandir trop rapidement et que les finances locales et les équipements ne puissent subvenir aux besoins et aux demandes des habitants. Il s'en suit une discussion qui fait apparaître que toutes solutions ne dépend que de Monsieur le Maire. Le Conseil restant sur ses positions, Monsieur le Maire demande aux Conseillers de rencontrer les promoteurs le Samedi 20 Janvier 1979 : Proposition acceptée.

LOTISSEMENT - "Entre deux villes"

Les habitants de ce lotissement ont fait parvenir à tous les Conseillers une pétition signalant les malfaçons de la voirie et du réseau d'évacuation des eaux qui leur occasionnent des nuisances.

Le lotissement étant propriété privée jusqu'à la remise de la voirie à la Commune, Monsieur le Maire et les Conseillers ne peuvent intervenir qu'officieusement auprès du promoteur

Le Conseil Municipal demande que cette pétition soit inscrite au procès-verbal de la séance afin de dégager les habitants de toutes responsabilités vis à vis de la Commune.

DIVERS :

Le coût des réparations de la toiture de l'église se montant aux environs de 60 000 Francs. Les travaux seront suspendus jusqu'à l'obtention de subvention.

Le 27 FEVRIER 1979

O B J E T : Budget - Voies communales - Fête

ABSENT : Monsieur LEVASSEUR.

Les Conseillers demandent que toutes les décisions soient prises après un vote à bulletin secret.

B U D G E T

BUDGET PRIMITIF 1979

SECTION DE FONCTIONNEMENT

D E P E N S E S

Denrées et fourniture	9 900 F
Frais de Personnel	2 9 700 f
Impôts et Taxes	500 F
Travaux et services extérieurs (entretien des voies et bâtiments)	65 000 F
Participations et contingents	54 070 F
Allocations et subventions	2 250 F
Frais de gestion générale	17 158 F 53
Frais financiers (intérêts des emprunts)	32 470 F 36
Excédent de fonctionnement de clôture	46 840 F 38

TOTAL

257 889 F,29

SECTION DE FONCTIONNEMENT (Recettes).

Produits domaniaux	400 F
Produits financiers	150 F
Recouvrements subventions	8 475 F
Part représentative d'anciens produits fiscaux	102 070 F 27
Impôts indirects	30 637 F
Contributions directes (impôts locaux)	116 157 F

TOTAL

257 889 F 29

SECTION INVESTISSEMENT (Dépenses)

Emprunts	19 840 F 38
Voie Communale (route de Jouy)	140 000 F
<u>TOTAL</u>	159 840 F 38

SECTION INVESTISSEMENT (Recettes)

Emprunts	100 000 F
Recouvrements de créances à long ou moyen terme	13 000 F
<u>TOTAL</u>	113 000 F
Déficit d'investissement de cloture	46 840 F 38
<u>TOTAL</u>	159 840 F 38

Balance générale

Dépenses - Recettes 370 889 F 27

L'augmentation de la part communale de la taxe d'habitation 1979 sera de l'ordre de 7 %

BUDGET APPROUVE PAR 8 VOIX CONTRE 2

VOIES COMMUNALES

Rue de Villemommange

L'aspect de la rue de Villemommange pendant les périodes pluvieuses ainsi que les dégâts occasionnés par l'eau nécessitent sa remise en état. Un devis a été présenté, par les ponts et chaussées d'un montant de 81 500 F. Ces travaux comprennent un trottoir de chaque côté de la rue depuis l'entrée du Centre jusqu'au panneau à l'entrée du village pour une longueur totale de 165 Mètres. La construction de quatre bouches d'engorgement et d'un puisard.

Route de Joüy.

La remise en état de cette route qui devait être inscrite au plan du district se faisant trop attendre et vu l'état actuel de la chaussée le Conseil Municipal approuve la réfection cette année.

Le devis présenté par les ponts et chaussées s'élève à 280 000 F.

Sur cette somme 50 000 F seront payés par le district. Le reste sera entièrement à la charge de la Commune qui pourvoira à cette dépense par un emprunt de 100 000 F et une somme de 130 000 F sur ses réserves budgétaires.

Les travaux, depuis la place de la Mairie jusqu'au carrefour de la route nationale consisteront à refaire une chaussée de 5 mètres de large ainsi que l'aménagement des bas cotes.

Le Conseil approuve les deux devis à l'unanimité ainsi que l'emprunt.

PRESBYTERE :

En raison d'une nouvelle législation le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à s'engager auprès de Monsieur CHENAL pour les plans du nouveau bâtiment.

LOTISSEMENT :

Le Conseil Municipal par délibération demande que la construction sur un lotissement s'effectue par tranches de 20 maisons maximum et que deux lotissements ne soient pas en cours en même temps

8 voix pour 2 contre

Au cours de la discussion de cette délibération Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il n'est pas également obligé de tenir compte de l'avis du Conseil Municipal.

UN PEU D'HISTOIRE

L'ECOLE COMMUNALE VERS 1850

Alors que l'enseignement primaire n'est pas encore obligatoire, beaucoup de communes rurales disposent d'une école ou d'un bâtiment qui en faisait office.

L'école actuelle a été édiflée à partir de 1851 par l'architecte TORTRAT fils de REIMS.

Sur une partie de son emplacement ainsi que dans le logement actuel de l'instituteur existait ce que l'on appelait "la maison d'école".

A cette époque la classe de LES MESNEUX recevait en moyenne 40 élèves avec un maximum de 45 élèves en 1846. La fréquentation était plus importante en hiver (36 élèves) qu'en été (24 élèves).

Les revenus de l'instituteur étaient de l'ordre de 200 francs par an payés par l'état auxquels s'ajoutait une participation des Parents.

Pour apprendre à lire - 30 centimes par mois.
Pour apprendre à écrire - 45 centimes par mois
Pour les deux - 70 centimes par mois et
par élève (en comparaison 1 litre de vin coûtait 13 centimes, le kilogramme de pain 25 centimes à LES MESNEUX)

Dans les cas où la famille ne pouvait supporter cette charge le Conseil Municipal et les dix plus forts contribuables prenaient cette participation à leur compte - 4 familles étaient dans ce cas en 1843.

Les conditions de travail de l'instituteur sont indiquées dans une délibération du Conseil Municipal que vous trouverez ci-après.

Le 6 Février 1851, le Conseil Municipal de LES MESNEUX après avoir entendu Monsieur le Maire et Monsieur le Curé nommait Monsieur MAILLOT Pierre Joseph né à SONCHERY, Ardennes le 2 novembre 1824, breveté du degré primaire élémentaire, Instituteur communal de LES MESNEUX aux conditions suivantes :

L'instituteur tiendra les classes tous les jours de l'année, excepté les jours de congé, reconnus par les règlements et qui sont : les dimanches et fêtes de l'année, l'après midi de chaque jeudi, le samedi depuis trois heures du soir, le lendemain de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, le jour qui précède le mercredi des cendres, les deux jours qui suivent la fête patronale, et les jours de fêtes nationales.

Il ouvrira les classes le matin à sept heures, le soir à une heure. Il les terminera le matin à onze heures, le soir à cinq heures; sans être jamais obligé de les ouvrir avant le jour, ni de les terminer après la chute du jour. L'entrée en classe sera annoncée, le matin une demi-heure à l'avance par quelques coups de cloches, précédés de l'Angélus. Il annoncera aussi l'entrée de la classe du soir, comme les deux sorties par les coups de la cloche qu'il fera suivre de l'angélus à onze heures et au soir.

Il sera libre entre les classes d'employer son temps à donner des leçons particulières aux conditions qu'il lui plaira de régler avec les Parents demeurant dans la Commune.

Le mois de septembre tout entier sera consacré aux vacances, l'instituteur jouira pendant ce temps de la liberté qui lui est accordée à l'article précédent.

E T A T C I V I L E

Nous avons le plaisir de vous annoncer les prochains mariages de :

- Mademoiselle Martine BRASSART avec
 - Monsieur Henry DELCROIX à WAVRIN (59)
- le 28 AVRIL 1979.

et de

- Monsieur Guy BOUGY avec
 - Mademoiselle Maryse LEPRINCE à LES MESNEUX
- le 21 AVRIL

-o-o-o-o-

Sont arrivés au village depuis peu :

Mr et Mme BAUDON et leurs enfants
Mr et Mme RAMBAUT et leurs enfants
Mr et Mme MAYER
Rue de l'Avenir

à tous nous souhaitons le bienvenue.

L'augmentation des zones construites et par conséquent l'augmentation démographique est un problème d'actualité dans notre Commune qui nous concerne tous. C'est tout naturellement au sein du Conseil Municipal que l'on en discute surtout : si l'unanimité est faite pour reconnaître la nécessité d'une expansion qui est d'ailleurs inscrite dans le schéma directeur de la région et qu'il serait déraisonnable de refuser au risque de se la voir imposer, les avis divergent voire même s'opposent lorsque l'on envisage les modalités et le rythme de cette croissance

Le chiffre de 1000 habitants que s'est fixé Monsieur le Maire paraît raisonnable aux Conseillers, mais sa volonté et d'y arriver rapidement, que traduisent le nombre et l'importance des lotissements envisagés, n'est pas jugée souhaitable par l'ensemble du Conseil Municipal qui a fait état de ses craintes en service. En effet :

- Outre le lotissement du "Noyer des Enfants" (15 maisons) en cours de réalisation, un autre lotissement de 37 maisons a obtenu un permis de construire (lotissement "Sous les Vignes") et un groupement de 49 habitations est envisagé, les deux derniers mitoyens, formant un ensemble de 86 maisons. L'ensemble, s'il se réalise amènera en 2 à 3 ans un doublement de la population et ceci sans préjudice d'autres initiations toujours possible sur les zones N A dont l'ensemble couvre environ 20 hectares (La superficie actuellement construite de notre Commune étant de 11 Ha).

Les possibilités d'intégration d'une telle population sont actuellement pratiquement inexistantes (pas de commerce de base, pas de salle communale assez vaste pour permettre des activités de groupe). Le seul terrain communal prévu dans le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) étant destiné à l'installation d'une école, à condition toutefois que la Commune s'en porte acquéreur, les prix des terrains actuellement pratiqués risquent fort de dissuader toute installation commerciale. Dans ces conditions, le risque paraît grand de ne pouvoir obtenir la cohésion nécessaire à l'harmonieux développement du Village.

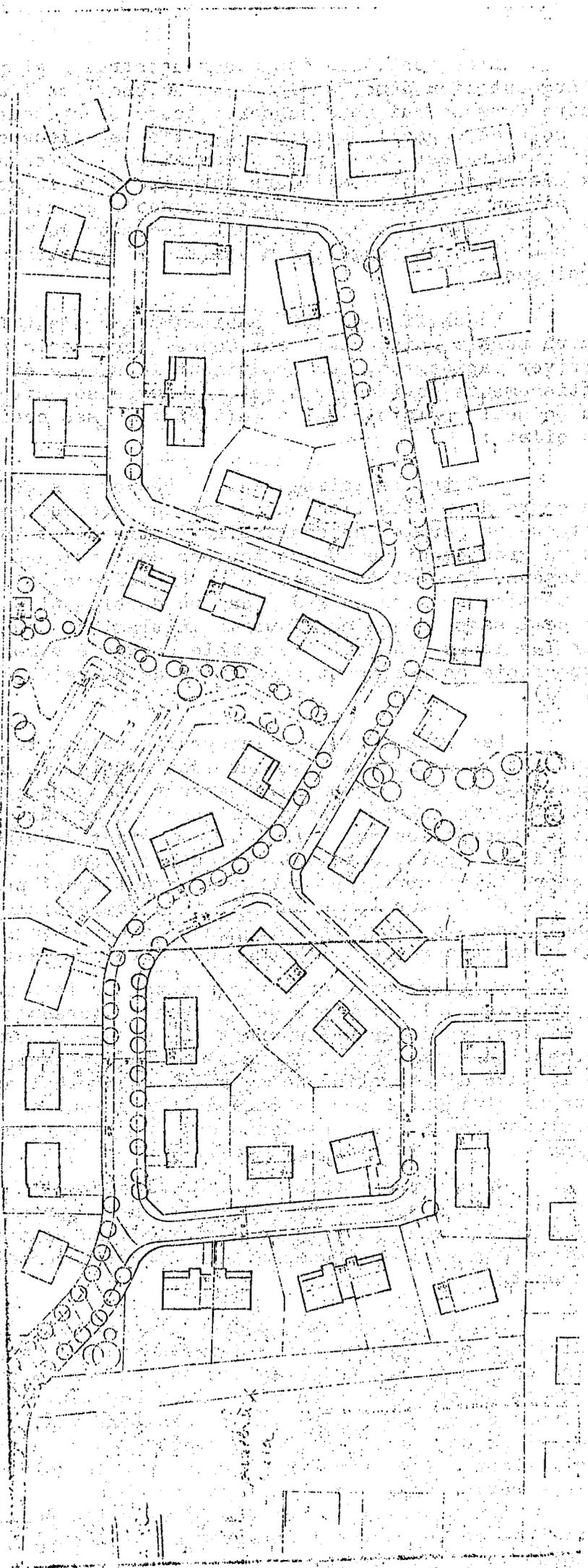
- La prise en charge permanente par la Commune, au minimum, des voiries à l'intérieur de ces zones, lorsqu'elles seront terminées, va créer un surcroît de charges communales que la perception initiale et unique de la taxe d'équipement et celle de la taxe d'habitation ne sauraient contrebalancer, et qui pourraient inciter par la même à la réalisation de nouvelles constructions par un processus de "Fuite en avant" (d'autres villages en ont fait l'expérience...).

- Or d'après l'actuel P.O.S., le Conseil Municipal (qui n'a que voix consultative en la matière) représenté par son Maire (qui a seul pouvoir de décision), ne peut influencer sur cet état de choses, théoriquement, que par l'acceptation du permis de construire.

C'est pour ces raisons que la majorité des Conseillers Municipaux est favorable à une expansion raisonnable d'une quinzaine de constructions annuelles qui amènerait en une dizaine d'années au chiffre souhaité de 1000 Habitants, respectant ainsi le droit de chacun à disposer de ses terrains, la seule modulation étant dans le temps, et permettant par sa progressivité la réalisation des services nécessités par le volume d'habitants dont l'intégration deviendra dès lors possible.

Les Conseillers qui défendent cette position ont la certitude de respecter le programme sur lequel vous leur avez accordé votre confiance.

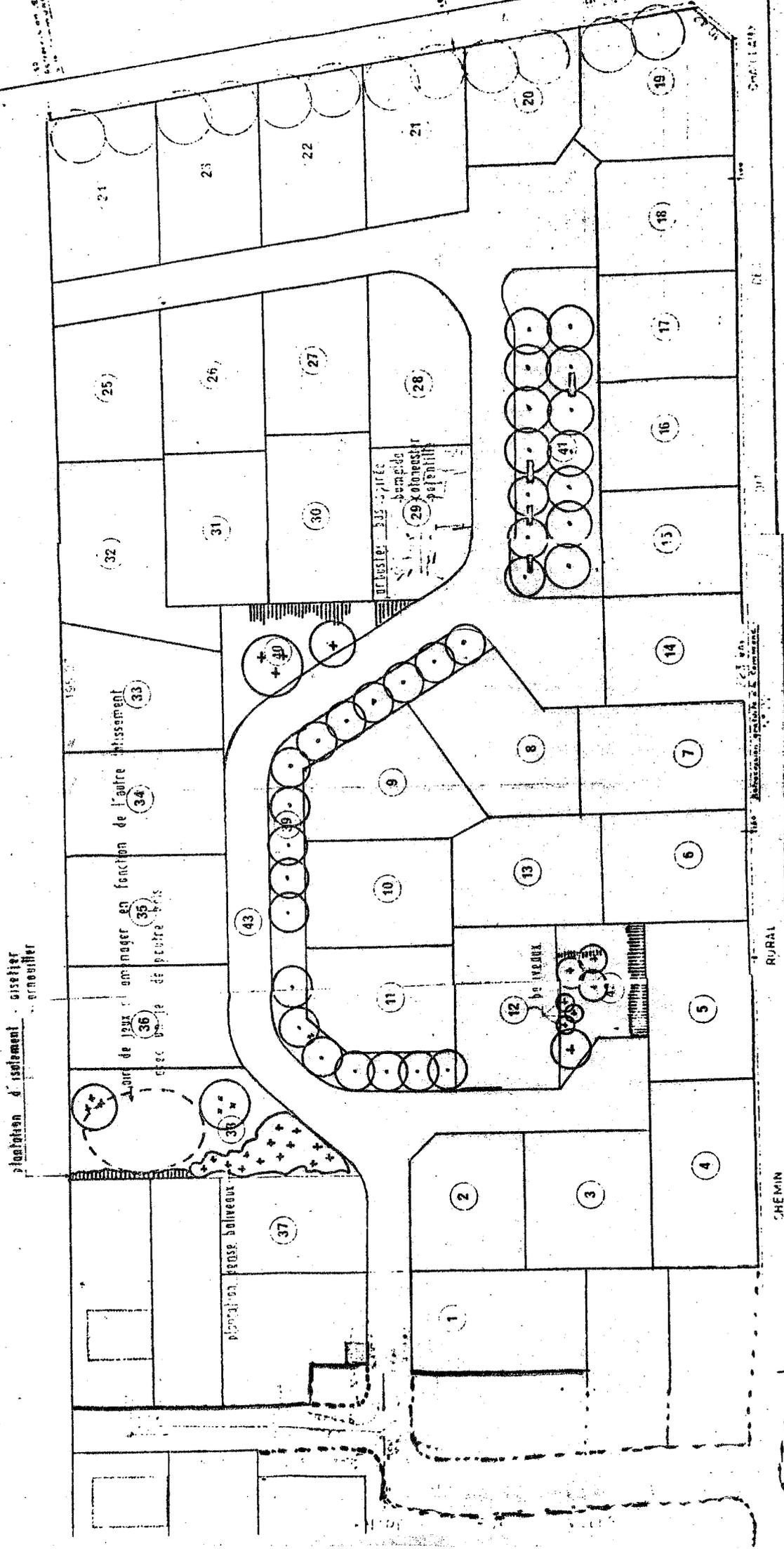
C.R. Nº 27



LOTISSEMENT "SOUS LES VIGNES"

Territoire de "LES MESNEUX"

M.A.S.



LOTISSEMENT "SOUS LES VIGNES"

Territoire de "LES MESNEUX"

Plan de lotissement à dessiner
à compléter

CHEMIN

RURAL

